

États financiers intermédiaires de
(non audités)

ACASTI PHARMA INC.

Pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2014 et 2013

ACASTI PHARMA INC.

États financiers intermédiaires
(non audités)

Pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2014 et 2013

États financiers

États intermédiaires de la situation financière	1
États intermédiaires du résultat global	2
États intermédiaires des variations des capitaux propres	3
Tableaux intermédiaires des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers intermédiaires	5

Avis :

Ces états financiers intermédiaires n'ont pas été examinés par les auditeurs de la Société.

ACASTI PHARMA INC.

États intermédiaires de la situation financière
(non audités)

Aux 31 mai 2014 et 28 février 2014

	31 mai 2014	28 février 2014
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie	211 224 \$	675 490 \$
Placements à court terme	22 728 612	23 025 951
Clients et autres débiteurs	713 877	919 371
À recevoir d'une société sous contrôle commun	49 658	49 658
À recevoir de la société mère	–	47 140
Crédits d'impôt à recevoir	152 527	134 120
Stocks	293 842	261 431
Charges payées d'avance	432 837	703 497
	24 582 577	25 816 658
Immobilisations corporelles	38 027	38 941
Immobilisations incorporelles	19 203 477	19 776 204
Total des actifs	43 824 081 \$	45 631 803 \$
Passifs et capitaux propres		
Passifs courants		
Fournisseurs et autres créditeurs	1 684 349 \$	1 170 828 \$
À payer à la société mère (note 7 b))	213 012	–
	1 897 361	1 170 828
Passifs dérivés liés aux bons de souscriptions (note 4 d))	6 546 987	11 181 475
Total des passifs	8 444 348	12 352 303
Capitaux propres		
Capital social (note 4 a))	61 077 307	61 027 307
Bons de souscription (note 4 d))	406 687	406 687
Surplus d'apport	4 195 399	3 501 587
Déficit	(30 299 660)	(31 656 081)
Total des capitaux propres	35 379 733	33 279 500
Engagements et éventualités (note 6)		
Événement postérieur à la date de clôture (note 9)		
Total des passifs et des capitaux propres	43 824 081 \$	45 631 803 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers intermédiaires non audités.

ACASTI PHARMA INC.

États intermédiaires du résultat global
(non audités)

Périodes de trois mois terminées les 31 mai 2014 et 2013

	31 mai 2014	31 mai 2013
Revenus provenant des ventes	56 073 \$	6 388 \$
Coût des ventes	(26 031)	(1 902)
Marge brute	30 042	4 486
Frais généraux et charges administratives	(1 781 829)	(1 203 439)
Charges de recherche et de développement, après crédits d'impôt de 18,407 \$ (51 201 \$ en 2013)	(1 218 993)	(778 627)
Résultat des activités opérationnelles	(2 970 780)	(1 977 580)
Produits financiers (note 4b))	4 662 558	10 222
Charges financières	(706)	(874)
(Perte) gain de change	(334 651)	3 124
Produits financiers nets	4 327 201	12 472
Résultat (perte) net et résultat global pour la période	1 356 421 \$	(1 965 108)\$
Résultat (perte) par action, de base et dilué	0,01 \$	(0,03)\$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – de base	105 868 701	73 163 503
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – dilué	106 847 200	73 163 503

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers intermédiaires non audités.

ACASTI PHARMA INC.

États intermédiaires des variations des capitaux propres
(non audités)

Périodes de trois mois terminées les 31 mai 2014 et 2013

	Capital social		Bons de souscription	Surplus d'apport	Déficit	Total
	Nombre	Valeur				
Solde au 28 février 2014	105 862 179	61 027 307 \$	406 687 \$	3 501 587 \$	(31 656 081) \$	33 279 500 \$
Résultat net et résultat global pour la période	–	–	–	–	1 356 421	1 356 421
	105 862 179	61 027 307	406 687	3 501 587	(30 299 660)	34 635 921
Transactions avec les propriétaires inscrites directement dans les capitaux propres						
<i>Apports des propriétaires et distributions aux propriétaires</i>						
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions (note 5)	–	–	–	693 812	–	693 812
Options sur actions exercées (note 5)	200 000	50 000	–	–	–	50 000
Total des apports et des distributions aux propriétaires	200 000	50 000	–	693 812	–	743 812
Solde au 31 mai 2014	106 062 179	61 077 307 \$	406 687 \$	4 195 399 \$	(30 299 660) \$	35 379 733 \$
Solde au 28 février 2013	73 107 538	28 922 710 \$	406 687 \$	438 711 \$	(20 044 4320) \$	9 723 676 \$
Perte nette et résultat global pour la période	–	–	–	–	(1 965 108)	(1 965 108)
	73 107 538	28 922 710	406 687	438 711	(22 009 540)	7 758 568
Transactions avec les propriétaires inscrites directement dans les capitaux propres						
<i>Apports des propriétaires et distributions aux propriétaires</i>						
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions (note 5)	–	–	–	540 930	–	540 930
Bons de souscription exercés (note 4)	67 500	16 875	–	–	–	16 875
Options sur actions exercées (note 5)	13 750	3 438	–	–	–	3 438
Total des apports et des distributions aux propriétaires	81 250	20 313	–	540 930	–	561 243
Solde au 31 mai 2013	73 188 788	28 943 023 \$	406 687 \$	979 641 \$	(22 009 540) \$	8 319 811 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers intermédiaires non audités.

ACASTI PHARMA INC.

Tableaux intermédiaires des flux de trésorerie
(non audités)

Périodes de trois mois terminées les 31 mai 2014 et 2013

	31 mai 2014	31 mai 2013
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat (perte) net pour la période	1 356 421 \$	(1 965 108) \$
Ajustements :		
Amortissement des immobilisations corporelles	914	1 483
Amortissement des immobilisations incorporelles	581 467	164 286
Rémunération à base d'actions	693 812	540 930
Produits financiers nets	(4 327 201)	(12 472)
Perte de change réalisée	(5 282)	(996)
	(1 699 869)	(1 271 877)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Clients et autres débiteurs	205 494	(152 615)
Stocks	(32 411)	4 621
Crédits d'impôt à recevoir	(18 407)	(51 201)
Charges payées d'avance	270 660	(26 536)
À recevoir de la société mère	47 140	-
Fournisseurs et autres créditeurs	513 521	(68 954)
À payer à la société mère	213 012	424 545
Redevances à payer à la société mère	-	202 860
	1 199 009	332 720
Sorties nettes liées aux activités opérationnelles		
	(500 860)	(939 157)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Intérêts reçus	20 588	96 399
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(8 740)	(22 418)
Acquisition de placements à court terme	(520 086)	(3 000 000)
Échéance des placements à court terme	500 000	3 500 000
(Sorties) rentrées nettes liées aux activités d'investissement	(8 238)	573 981
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de l'exercice de bons de souscription et d'options	50 000	20 313
Intérêts payés	(165)	(874)
Rentrées nettes liées aux activités de financement	49 835	19 439
(Perte) gain de change sur trésorerie détenue en devises étrangères	(5 003)	4 120
Diminution nette de la trésorerie	(464 266)	(341 617)
Trésorerie au début de la période	675 490	1 196 568
Trésorerie à la fin de la période	211 224 \$	854 951 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers intermédiaires non audités.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires
(non audités)

Périodes de trois mois terminées les 31 mai 2014 et 2013

1. Entité présentant l'information financière

Acasti Pharma Inc. (la « Société ») est constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec (anciennement Partie 1A de la *Loi sur les compagnies* (Québec)). La Société est domiciliée au Canada et le siège social est situé au 545, Promenade du Centropolis, Laval, Québec H7T 0A3. La Société est une filiale de Neptune Technologies et Bioressources Inc. (« Neptune »). (la Société, le parent et NeuroBioPharm Inc., une société sœur, collectivement désignées comme le « groupe »).

Le 7 août 2008, la Société a commencé à exercer ses activités après avoir acquis de Neptune une licence exclusive mondiale afin de développer et de commercialiser, en utilisant la technologie et la propriété intellectuelle, de nouveaux produits ciblant les maladies cardiovasculaires humaines. La propriété intellectuelle de Neptune est liée aux procédés d'extraction des biomasses marines, telles que le krill. Les produits visent les applications dans les créneaux des médicaments en vente libre, des aliments médicaux et des médicaments sous prescription.

Les opérations consistent à développer de nouveaux produits et à réaliser des essais cliniques sur les animaux et les humains. La quasi-totalité des dépenses de recherche et de développement, administration et dépenses en capital depuis le début de l'exploitation sont reliées au projet décrit ci-dessus.

La Société est exposée à un certain nombre de risques reliés à la réussite du développement de nouveaux produits, à la réalisation de ses études cliniques et aux résultats de ces dernières, à la commercialisation, à la rencontre des objectifs de développement établis par Neptune dans l'entente de licence et à la conclusion d'alliances stratégiques. La Société a subi, depuis le début de l'exploitation, des pertes d'exploitation considérables et des flux de trésorerie négatifs liés à l'exploitation. À ce jour, la Société a financé ses activités par l'offre publique et le placement privé des actions ordinaires, le produit de l'exercice des bons de souscription, des droits et des options, et les crédits d'impôt à la recherche. Afin d'atteindre les objectifs de son plan d'affaires, la Société prévoit faire des alliances stratégiques, réunir les capitaux nécessaires et réaliser des ventes. Il est prévu que les produits développés par la Société nécessiteront l'approbation du U.S. Food and Drug Administration et d'organismes internationaux similaires avant que leur vente ne soit permise. La capacité de la Société d'atteindre ultimement des opérations rentables est dépendante d'un certain nombre de facteurs hors du contrôle de la Société.

2. Base d'établissement

a) Déclaration de conformité

Ces états financiers intermédiaires ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS »), publiées par le Conseil des normes comptables internationales (« International Accounting Standards Board », « IASB ») en fonction des méthodes comptables présentées dans les états financiers annuels audités les plus récents de la Société. Certaines informations, en particulier les notes complémentaires, normalement incluses aux états financiers annuels établis selon les IFRS ont été omises ou condensées. Par conséquent, les états financiers intermédiaires n'incluent pas toutes les informations requises aux fins des états financiers annuels complets, et donc, doivent être lus en parallèle avec les états financiers audités et les notes de l'exercice terminé le 28 février 2014.

La publication des états financiers a été approuvée par le conseil d'administration le 15 juillet 2014.

b) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis selon la méthode du coût historique, sauf pour :

- les paiements fondés sur les actions qui sont initialement mesurés à la juste valeur (note 5) ; et
- passifs dérivés liés aux bons de souscription mesurés à la juste valeur sur une base récurrente (note 4 b)).

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois terminées les 31 mai 2014 et 2013

2. Base d'établissement (suite)

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement (suite)

Les estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Les jugements critiques réalisés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'effet le plus important sur les montants comptabilisés dans les états financiers incluent :

- L'identification d'événements déclencheurs indiquant que les actifs incorporels pourraient être dépréciés.
- L'évaluation de l'hypothèse de la continuité d'exploitation comme base d'établissement des états financiers. À chaque date de clôture, la direction évalue la base d'établissement des états financiers. Ces états financiers ont été dressés selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation selon les IFRS. L'hypothèse de la continuité de l'exploitation suppose que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses passifs et engagements dans le cours normal de ses activités.

Les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours de l'exercice suivant incluent :

- L'évaluation des passifs dérivés liés aux bons de souscription (note 4) et les paiements fondés sur des actions (note 5).
- Répartition des coûts partagés entre les entités du groupe de Neptune (note 7).

La Société doit aussi interpréter selon son meilleur jugement les critères d'admissibilité de ses dépenses au titre de la recherche et développement (« R&D ») dans l'évaluation du montant des crédits d'impôt à la R&D. La Société constate les crédits d'impôt une fois qu'elle a l'assurance raisonnable qu'ils seront réalisés. Les crédits d'impôt constatés sont soumis à l'étude et à l'approbation par les autorités fiscales, et, par conséquent, les montants pourraient être différents des montants comptabilisés.

3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables et bases de mesure appliquées dans les états financiers intermédiaires de la Société sont les mêmes que celles appliquées par la Société dans les états financiers pour l'exercice terminé le 28 février 2014.

Nouvelle norme et interprétation n'ayant pas encore été adoptée

Instrument financiers

L'IFRS 9, Instruments financiers, a été publiée en novembre 2009. Elle porte sur le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers. En novembre 2013, l'IASB a publié une nouvelle norme générale de comptabilité de couverture qui fait partie de l'IFRS 9, *Instruments financiers (2013)*. La nouvelle norme élimine la date d'entrée en vigueur du 1^{er} janvier 2015 de l'IFRS 9. La nouvelle date d'entrée en vigueur obligatoire sera déterminée une fois que les parties de l'IFRS 9 concernant le classement et l'évaluation, et la dépréciation seront terminées. La date d'entrée en vigueur obligatoire n'a pas encore été fixée, mais l'adoption anticipée de la nouvelle norme est tout de même permise. En février 2014, une tentative de décision a déterminé la date d'entrée en vigueur obligatoire pour les exercices financiers commençant le 1^{er} janvier 2018 ou après. La Société n'a pas encore évalué l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9 et n'a pas l'intention d'adopter de façon anticipée l'IFRS 9 dans ses états financiers.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois terminées les 31 mai 2014 et 2013

4. Capital et autres composantes des capitaux propres

a) Capital social

Autorisé

Nombre illimité d'actions de

- Catégorie A, avec droit de vote (un vote par action), participantes et sans valeur nominale.
- Catégorie B, avec droit de vote (dix votes par action), non participantes, sans valeur nominale et dividende annuel maximal non cumulatif de 5 % sur le montant versé pour lesdites actions. Les actions de catégorie B sont convertibles, au gré du détenteur, en actions de catégorie A, sur une base de 1 pour 1. Les actions de catégorie B sont rachetables au gré du détenteur à un prix de 0,80 \$ par action, sous réserve de certaines conditions.¹
- Catégorie C, sans droit de vote, non participantes, sans valeur nominale et dividende annuel maximal non cumulatif de 5 % sur le montant versé pour lesdites actions. Les actions de catégorie C sont convertibles, au gré du détenteur, en actions de catégorie A, sur une base de 1 pour 1. Les actions de catégorie C sont rachetables au gré du détenteur à un prix de 0,20 \$ par action, sous réserve de certaines conditions.¹
- Catégories D et E, sans droit de vote, non participantes, dividende mensuel variable non cumulatif de 0,5 % à 2 % sur le montant versé pour lesdites actions. Les actions de catégories D et E sont convertibles, au gré du détenteur, en actions de catégorie A, sur une base de 1 pour 1. Les actions de catégories D et E sont rachetables au gré du détenteur, sous réserve de certaines conditions.¹

¹ Aucune émise et en circulation

Émise et en circulation :

	Actions de catégorie A (classées dans les capitaux propres)	
	Nombre en circulation	Valeur
Solde au 31 mai 2014	106 062 179	61 077 307 \$
Solde au 28 février 2014	105 862 179	61 027 307

b) Offre publique

Le 3 décembre 2013, la Société a conclu une offre publique de 18 400 000 unités d'Acasti (« unités ») au prix de 1,25 USD chacune, pour un produit brut de 24 492 700 \$ (23 000 000 USD). Chaque unité est composée d'une action de catégorie A et d'un bon de souscription d'actions ordinaires d'Acasti. Chaque bon de souscription confère à son détenteur le droit d'acquérir une action ordinaire d'Acasti au prix d'exercice de 1,50 USD par action, sous réserve de rajustement, à tout moment jusqu'au 3 décembre 2018.

Les bons de souscription faisant partie des unités sont désignés comme un passif dérivé (« passifs dérivés liés aux bons de souscription ») à des fins comptables en raison de la monnaie dans laquelle est libellé le prix de l'exercice qui diffère de la monnaie fonctionnelle de la Société. Le produit de l'offre doit être réparti entre les passifs dérivés liés aux bons de souscription et les actions de catégorie A classées dans les capitaux propres au moment de l'émission des unités. La juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription au moment de l'émission était 10 674 045 \$ et la valeur résiduelle du produit a été attribué aux actions de catégorie A. Le total des frais d'émission reliés à cette transaction s'élève à 2 539 500 \$. Les frais d'émission ont été attribués entre les bons de souscription et les actions de catégorie A selon leur valeur relative. La portion attribuée aux bons de souscription a été comptabilisée dans les charges financières alors que la portion attribuée aux actions de catégorie A a été comptabilisée en réduction des capitaux propres.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois terminées les 31 mai 2014 et 2013

4. Capital et autres composantes des capitaux propres (suite)

(b) Offre publique (suite)

La juste valeur des bons de souscription de l'offre publique 2014 a été estimée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes en fonction des moyennes pondérées des hypothèses suivantes :

	31 mai 2014	28 février 2014
Prix d'exercice	1,50 USD	1,50 USD
Prix de l'action	0,87 \$	1,27 \$
Dividende	–	–
Taux d'intérêt sans risque	1,36 %	1,41 %
Durée estimative	4,51 ans	4,76 ans
Volatilité prévue	70,27 %	66,47 %

La juste valeur des bons de souscription a été déterminée à 0,36 \$ par bon de souscription au 31 mai 2014 (0,61 \$ par bon de souscription au 28 février 2014). Les variations de la juste valeur des bons de souscription ont été comptabilisées dans les produits financiers (gain de 4 634 488 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2014, néant pour la période comparative en 2013).

(c) Placement privé 2014

Le 7 février 2014, la Société a conclu un placement privé pour un produit brut de 2 150 000 \$ avec Le Fonds d'Investissement RÉA II Fiera Capital Inc. pour 1 616 542 unités au prix de 1,33 \$ l'unité. Chaque unité est composée d'une action de catégorie A et d'un bon de souscription d'actions ordinaires d'Acasti. Chaque bon de souscription confère à son détenteur le droit d'acquérir une action ordinaire d'Acasti au prix d'exercice de 1,60 \$ l'action visée par un bon de souscription, sous réserve de rajustement, à tout moment jusqu'au 3 décembre 2018. Les actions de catégorie A et les bons de souscription sont classés dans les capitaux propres à des fins comptables. Le produit a été attribué aux capitaux propres. Le total des frais d'émission reliés à cette transaction s'élève à 82 395 \$ et a été comptabilisé en réduction des capitaux propres.

(d) Bons de souscription

Les bons de souscription de la Société se détaillent comme suit aux 31 mai 2014 et 28 février 2014 :

	31 mai 2014		28 février 2014	
	Nombre en circulation	Valeur	Nombre en circulation	Valeur
Passif				
Bons de souscription de l'offre publique 2014 de série 8 b)	18 400 000	6 546 987 \$	18 400 000	11 181 475 \$
	18 400 000	6 546 987	18 400 000	11 181 475
Capitaux propres				
Bons de souscription de placement privé				
de série 9 Placement privé 2014 c)	1 616 542	–	1 616 542	–
de série 6	375 000	306 288	375 000	306 288
de série 7	375 000	100 399	375 000	100 399
	2 366 542	406 687 \$	2 366 542	406 687 \$

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois terminées les 31 mai 2014 et 2013

4. Capital et autres composantes des capitaux propres (suite)

(d) Bons de souscription (suite)

Série 6 permet au détenteur d'acquérir une action de catégorie A à un prix de 1,50 \$ par action jusqu'au 10 février 2015.

Série 7 permet au détenteur d'acquérir une action de catégorie A à un prix de 1,50 \$ par action jusqu'au 10 février 2015, sujet à la réalisation de certains jalons convenus et prédéfinis. Les bons de souscription de série 7 sont assujettis à l'acquisition, en nombre égal, sur quatre semestres, sous réserve du service continu et du respect des conditions de performance du marché (187 500 bons de souscription) et autres que du marché (187 500 bons de souscription). La Société a comptabilisé une charge de néant liée à cet octroi durant les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2014 et 2013.

5. Paiement fondé sur des actions

Au 31 mai 2014, la Société avait conclu les accords de paiement fondé sur des actions suivants :

a) Régime d'options d'achat d'actions de la Société

La Société a instauré un régime d'options d'achat d'actions à l'intention des administrateurs, dirigeants, employés et consultants de la Société. Le prix d'achat des actions sous-jacentes aux options octroyées en vertu du régime correspond au minimum au cours de clôture des actions ordinaires à la cote de la Bourse de croissance TSX la veille de l'octroi. Les conditions d'acquisition et de levée des options sont déterminées par le conseil d'administration, incluant la durée des options qui ne peut toutefois excéder dix ans, conformément aux dispositions prévues au régime. Le régime d'options d'achat d'actions permet à la Société d'octroyer un nombre d'options limité à 10 % du nombre d'actions de catégorie A d'Acasti émises et en circulation de temps à autre. Le nombre total d'options d'achat d'actions pouvant être émises en faveur d'un seul porteur est limité entre autre à 5 % du nombre total d'actions de catégorie A d'Acasti émises en circulation au moment de l'octroi, ce nombre étant limité à 2 % par consultant. Tout octroi d'options en vertu du régime doit prévoir la levée sur une période minimale de 18 mois, avec acquisition graduelle et égale du droit de levée au moins sur une base trimestrielle.

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des options sur actions se présentent comme suit :

	Période de trois mois terminée le		Période de trois mois terminée le	
	31 mai 2014		31 mai 2013	
	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options
En circulation au début de la période	1,57 \$	4 911 000	1,55 \$	5 216 250
Attribuées	1,50	10 000	2,27	115 000
Exercées	0,25	(200 000)	0,25	(13 750)
Échues	2,75	(6 250)	2,48	(25 000)
En circulation à la fin de la période	1,63 \$	4 714 750	1,57 \$	5 292 500
Exerçables à la fin de la période	1,55 \$	3 734 500	1,33 \$	2 984 498

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois terminées les 31 mai 2014 et 2013

5. Paiement fondé sur des actions (suite)

a) Régime d'options d'achat de la Société (suite)

La juste valeur des options octroyées a été estimée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes en fonction des moyennes pondérées des hypothèses suivantes pour les options octroyées au cours des périodes de trois mois terminées les :

	31 mai 2014	31 mai 2013
Prix d'exercice	1,50 \$	2,27 \$
Prix de l'action	1,07	2,21
Dividende	–	–
Taux d'intérêt sans risque	1,14 %	1,04 %
Durée estimative	2,51 ans	2,93 ans
Volatilité prévue	56,67 %	81,11 %

La juste valeur moyenne pondérée des options octroyées à des salariés au cours de la période est de 0,27 \$ (1,13 \$ en 2013). Aucune option n'a été octroyée à des non-salariés.

Le prix moyen pondéré de l'action à la date de l'exercice des options exercées durant la période était de 0.94 \$ (2,43 \$ en 2013).

Au 31 mai 2014, la Société a comptabilisé une charge de rémunération à base d'actions d'un montant de 195 689 \$ liée à ce régime (163 865 \$ en 2013).

b) Régime incitatif à base de titres de capitaux propres de la Société

En mai 2013, le Conseil d'administration a approuvé un régime incitatif à base de titres de capitaux propres pour les employés, administrateurs et consultants du groupe, sous réserve de l'approbation de la Bourse de Toronto et des actionnaires d'Acasti. Le régime a été subséquentement approuvé par la Bourse de Toronto et par les actionnaires d'Acasti le 27 juin 2013. Le régime prévoit l'émission d'unités d'actions avec restrictions, d'unités d'actions liées au rendement, d'actions avec restrictions, d'unités d'actions différées et d'autres formes d'attributions fondées sur des actions, sous réserve des conditions restrictives pouvant être déterminées par le Conseil d'administration. Lorsque les conditions restrictives sont remplies, le cas échéant, le régime prévoit le règlement des attributions sous forme d'actions.

Le 27 juin 2013, la Société a octroyé aux membres du conseil d'administration, dirigeants, employés et consultants du groupe un total de 1 060 000 unités d'actions avec restrictions (« Unités APO ») en vertu du régime incitatif à base de capitaux propres de la Société. Les Unités APO s'acquièrent graduellement dans le temps mais sont assujettis à une date d'expiration ne dépassant pas le 15 janvier 2017, à un rythme spécifique en fonction de la catégorie de chaque détenteur, sous réserve que soixante pour cent (60 %) de ces attributions seront acquises qu'après la réalisation des objectifs de performance identifiés par la Société. Les objectifs de performance sont basés en partie sur des objectifs précis et globaux de la Société, mais également en fonction de la performance individuelle de chaque détenteur. La juste valeur des Unités APO correspond au prix de l'action à la date de l'octroi et est comptabilisée comme rémunération à base d'actions, dans le surplus d'apport, sur la période d'acquisition. Aucune Unité n'a été octroyée au cours de la période de trois mois terminée le 31 mai 2014.

Le nombre des Unités APO se présentent comme suit :

	31 mai 2014	31 mai 2013
	Nombre d'Unités APO	Nombre d'Unités APO
En circulation au début et à la fin de la période	775 001	–

Au 31 mai 2014, la Société a comptabilisé une charge de rémunération à base d'actions d'un montant de 211 775 \$ liée à ce régime (néant en 2013).

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois terminées les 31 mai 2014 et 2013

5. Paiement fondé sur des actions (suite)

c) Régime d'intéressement au capital de Neptune

Neptune a instauré différents régimes de rémunération à base d'actions à l'intention des administrateurs, dirigeants, employés et consultants qui fournissent des services à l'intérieur de son groupe d'entreprises, incluant la Société. La Société constate à titre de rémunération à base d'actions une partie de la dépense enregistrée par Neptune, selon la proportion des services rendus qui sont fournis directement à la Société par les bénéficiaires.

(i) Options d'achat d'actions de Neptune :

Au 31 mai 2014, la Société a comptabilisé une charge de rémunération à base d'actions d'un montant de 14 099 \$ liée à ce régime (176 602 \$ en 2013).

(ii) Régime incitatif à base de titres de capitaux propres de Neptune :

En janvier 2013, le Conseil d'administration a approuvé un régime incitatif à base de titres de capitaux propres pour les employés, administrateurs et consultants du groupe, sous réserve de l'approbation de la Bourse de Toronto et des actionnaires de Neptune. Le régime a été subséquemment approuvé par la Bourse de Toronto et par les actionnaires de Neptune le 27 juin 2013. Le régime prévoit l'émission d'unités d'actions avec restrictions, d'unités d'actions liées au rendement, d'actions avec restrictions, d'unités d'actions différées et d'autres formes d'attributions fondées sur des actions, sous réserve des conditions restrictives pouvant être déterminées par le Conseil d'administration. Lorsque les conditions restrictives sont remplies, le cas échéant, le régime prévoit le règlement des attributions sous forme d'actions.

Le 27 juin 2013, la Neptune a octroyé aux membres du conseil d'administration, dirigeants, employés et consultants du groupe un total de 1 191 000 unités d'actions avec restrictions (« Unités ») en vertu du régime incitatif à base de capitaux propres de Neptune. Les Unités s'acquiescent graduellement dans le temps mais sont assujettis à une date d'expiration ne dépassant pas le 15 janvier 2017, à un rythme spécifique en fonction de la catégorie de chaque détenteur, sous réserve que soixante pour cent (60 %) de ces attributions seront acquises qu'après la réalisation des objectifs de performance identifiés par Neptune. Les objectifs de performance sont basés en partie sur des objectifs précis et globaux de la Société, mais également en fonction de la performance individuelle de chaque détenteur. La juste valeur des Unités correspond au prix de l'action à la date de l'octroi et est comptabilisée comme rémunération à base d'actions, dans le surplus d'apport, sur la période d'acquisition. Aucune Unité n'a été octroyée au cours de la période de trois mois terminée le 31 mai 2014.

Au 31 mai 2014, la Société a comptabilisé une charge de rémunération à base d'actions d'un montant de 193 685 \$ liée à ce régime (néant en 2013).

(iii) Bons de souscription de NeuroBioPharm Inc. détenus par Neptune :

Au 31 mai 2014, la Société a comptabilisé une charge de rémunération à base d'actions d'un montant de 90 \$ liée à ce régime (1 069 \$ en 2013).

(iv) Bons de souscription d'Acasti détenus par Neptune :

Au 31 mai 2014, la Société a comptabilisé une charge de rémunération à base d'actions d'un montant de néant liée à ce régime (1 471 \$ en 2013).

(v) Options d'achat d'actions de NeuroBioPharm Inc. détenues par Neptune :

Au 31 mai 2014, la Société a comptabilisé une charge de rémunération à base d'actions d'un montant de 173 \$ liée à ce régime (324 \$ en 2013).

(vi) Options d'achat d'actions d'Acasti détenues par Neptune :

Au 31 mai 2014, la Société a comptabilisé une charge de rémunération à base d'actions d'un montant de 73 092 \$ liée à ce régime (197 599 \$ en 2013).

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois terminées les 31 mai 2014 et 2013

5. Paiement fondé sur des actions (suite)

d) Régime d'intéressement à base d'actions de NeuroBioPharm

En mai 2013, le Conseil d'administration a approuvé un régime d'intéressement à base d'actions pour les employés, administrateurs et consultants de NeuroBioPharm, sous réserve de l'approbation de la Bourse de Toronto et des actionnaires de NeuroBioPharm. Le régime a été subséquemment approuvé par la Bourse de Toronto et par les actionnaires de NeuroBioPharm le 27 juin 2013. Le régime prévoit l'émission d'attributions à base d'actions, sous réserve des conditions restrictives pouvant être déterminées par le Conseil d'administration. Lorsque les conditions restrictives sont remplies, le cas échéant, le régime prévoit le règlement des attributions sous forme d'actions.

Le 27 juin 2013, NeuroBioPharm a octroyé aux employés du groupe un total de 832 000 attributions à base d'actions d'intéressement en vertu du régime. Les attributions à base d'actions NeuroBioPharm s'acquiescent graduellement dans le temps mais sont assujettis à une date d'expiration ne dépassant pas le 15 janvier 2017, à un rythme spécifique, en fonction de la catégorie de chaque détenteur, sous réserve que soixante pour cent (60%) de ces attributions ne seront acquises qu'après la réalisation des objectifs de performance identifiés par NeuroBioPharm. Les objectifs de performance sont basés en partie sur des objectifs précis et globaux de NeuroBioPharm, mais également en fonction de la performance individuelle de chaque détenteur. La juste valeur des attributions correspond au prix de l'action à la date de l'octroi et est comptabilisée comme rémunération à base d'actions, dans le surplus d'apport, sur la période d'acquisition. Aucune Attribution n'a été octroyée au cours de la période de trois mois terminée le 31 mai 2014.

Au 31 mai 2014, la Société a comptabilisé une charge de rémunération à base d'actions d'un montant de 5 209 \$ liée à ce régime (néant en 2013).

6. Engagements et éventualités

Contrat de licence

En vertu d'un contrat de licence, la Société s'était initialement engagée à verser à Neptune, jusqu'à l'expiration des brevets de Neptune sur la propriété intellectuelle autorisée, une redevance égale au total de a) relativement aux ventes de produits dans le champ d'application de la licence, le cas échéant, le montant le plus élevé entre i) 7,5 % des ventes nettes et ii) 15 % de la marge bénéficiaire brute d'Acasti, et de b) 20 % des revenus tirés des sous-licences attribuées par Acasti à des tiers, le cas échéant. La licence expirera à la date d'expiration du brevet visé par la licence qui expirera en dernier et/ou de sa continuation en partie et/ou de la division (demande complémentaire). Après l'expiration du dernier brevet sur la propriété intellectuelle autorisée, actuellement prévue en 2022, la licence sera automatiquement renouvelée pour une période additionnelle de 15 ans durant laquelle les redevances auraient été égales à la moitié de celles qui sont calculées selon la formule susmentionnée. De plus, nonobstant ce qui précède, le contrat de licence prévoit les paiements de redevances minimales qui suivent : année 1 – néant, année 2 – 50 000 \$, année 3 – 200 000 \$, année 4 – 225 000 \$ (montant initial de 300 000 \$, réduit à 225 000 \$ après l'abandon par Acasti de ses droits de développer des produits pour la vente libre aux termes de la licence), année 5 – 700 000 \$, année 6 et par la suite – 750 000 \$. Les redevances minimales sont calculées pour chaque année du contrat à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat, soit le 7 août 2008.

Le 4 décembre 2012, la Société a annoncé la conclusion d'une convention de paiement par anticipation avec Neptune en vertu de laquelle la Société a exercé son option conformément au contrat de licence de payer par anticipation la totalité des redevances futures payables en vertu du contrat de licence.

Le paiement par anticipation et l'émission des actions à Neptune ont été approuvés par les actionnaires désintéressés de la Société lors de l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société tenue le 27 juin, 2013, et subséquemment par la Bourse de croissance TSX.

Le 12 juillet, la Société a émis à Neptune 6 750 000 actions de Catégorie A, à un prix de 2,30 \$ par action.

La transaction a été comptabilisée suite à l'émission des actions de Catégorie A. La valeur du paiement par anticipation, déterminée avec l'assistance de spécialistes externes en évaluation, selon la formule du calcul stipulée dans le contrat de licence (ajustée pour refléter les redevances accumulées de 395 068 \$ du 4 décembre, 2012, la date à laquelle la Société a conclu la convention de paiement par anticipation, au 12 juillet 2013, la date de l'émission des actions) d'un montant de 15 129 932 \$ a été comptabilisé comme un actif incorporel. Les actions émises à la suite de cette transaction correspondent à une augmentation du capital social de 15 525 000 \$, déduction faite de 29 000 \$ de frais d'émission d'actions. La Société n'a plus d'obligation contractuelle de paiement de redevances en vertu du contrat de licence.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois terminées les 31 mai 2014 et 2013

6. Engagements et éventualités (suite)

Frais de recherche et de développement

Dans le cours normal des activités, la Société a conclu des accords avec divers partenaires et fournisseurs les obligeant à réaliser des projets de recherche ainsi qu'à fabriquer et à commercialiser certains produits. La Société a conservé certains droits relativement à ces projets.

La Société a entrepris des projets de recherche et de développement qui seront réalisés pendant une période de 12 à 24 mois pour un coût total de 9 460 300 \$, dont une tranche de 4 029 600 \$ a été payée jusqu'à maintenant. Au 31 mai 2014, un montant de 612 000 \$ est inclus dans le poste « Fournisseurs et autres créditeurs » à l'égard de ces projets.

Éventualités

Le 29 mai 2014, Neptune et ses filiales, incluant la Société, ont reçu signification d'une requête introductive d'instance de M. Henri Harland, ancien Président et Chef de la direction de Neptune et de ses filiales ayant démissionné de toutes ses fonctions le 25 avril 2014. M. Harland allègue dans sa requête qu'il s'agit d'une démission forcée et réclame entre autres l'application des clauses pertinentes de son contrat d'emploi, le versement d'une somme d'environ 8 500 000 \$ et l'émission d'actions et de call options à son nom. Neptune et ses filiales croient que la requête telle que formulée est sans cause ni fondement. Neptune et ses filiales vont défendre la requête vigoureusement et prendre toutes les actions nécessaires pour protéger leurs intérêts. Aucune date de procès n'a été fixée. À la date de ces états financiers, aucune entente n'a été conclue et une estimation de son incidence financière ne peut être faite.

7. Parties liées

a) Frais d'administration et frais de recherche et de développement

Au cours des périodes de trois mois terminées les 31 mai 2014 et 2013, Neptune a facturé à la Société certaines charges engagées pour cette dernière et des redevances, comme suit :

	31 mai 2014	31 mai 2013
Frais d'administration	404 441 \$	224 958 \$
Frais de R&D, avant crédits d'impôt	100 451	150 163
Redevances (note 6)	-	176 438
	504 892 \$	551 559 \$

Lorsque Neptune engage des frais marginaux pour le compte de la Société, elle lui facture ceux-ci directement. Les coûts engagés qui bénéficient à plus d'une entité du groupe de Neptune sont facturés au moyen d'une allocation d'une fraction des frais engagés par Neptune qui est proportionnelle à la fraction des services ou des bénéfices estimatifs reçus par chacune des entités pour ces items.

Ces frais ne comprennent pas toutes les charges engagées par Neptune pour le compte de la Société, puisque Neptune n'alloue pas, entre autres, certaines charges de bureau communes et ne facture pas d'intérêt sur ses créances. De plus, ces frais ne représentent pas nécessairement le coût que la Société devrait autrement engager si elle ne recevait pas ces services et bénéfices au moyen des ressources partagées par Neptune ou si elle ne recevait pas de financement de Neptune.

b) À payer à la société mère

Les montants à payer à la société mère n'ont pas de date d'échéance précise aux fins de paiement ou de remboursement et ne portent pas intérêt.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois terminées les 31 mai 2014 et 2013

7. Parties liées

c) Rémunération des principaux dirigeants

Les membres du conseil d'administration et certains dirigeants sont les principaux dirigeants de la Société. Ils exercent un contrôle sur 2 % des actions avec droit de vote de la Société.

La rémunération des principaux dirigeants inclut les montants suivants pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2014 et 2013 :

	31 mai 2014	31 mai 2013
Avantages à court terme	212 254 \$	140 167 \$
Paiements fondés sur des actions	668 270	392 768 \$
	880 524 \$	532 935 \$

8. Informations sectorielles

La Société compte un secteur d'activité isolable : développer et commercialiser des applications pharmaceutiques découlant de ses droits sous licence pour les maladies cardiovasculaires.

La majorité des actifs de la Société sont situés au Canada.

Les ventes de la Société se répartissent selon la région de domiciliation du client. Toutes les ventes s'effectuent aux États-Unis.

9. Événements postérieurs à la date de clôture

Le 16 juin 2014, la Société a annoncé que M. Xavier Harland a démissionné de son poste de Chef de la Direction Financière d'Acasti.